Edition 19.2 de 04.2025

## Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 241162

Α١	VIS D'ENQUETE			Référe	ence communale :		
nn	ées générales			Compétence M ou	ı ME (*) : <b>(ME) M</b> unici	pale Etat	
	Commune (*) :	Gimel					
	Lieu-dit :						
	et/ou adresse (*) :	Rue du	Nord 6				
	Coordonnées (E / N) (*) :	2513090	0 / 1151527 <i>(co</i>	ordonnées moyennes	de l'ouvrage, par exemp	le: 254917	0 / 1161250)
	No de parcelles (*):	109					
	No ECA:	106	586				
	Note recen. architectural	: 4	6				
tei	urs (si plusieurs, ajouter en pa	ge n° 14)					
	Propriétaire (*) :						
	Nom, Prénom :	CHAPU	IS RAYMOND		Raison soc	iale :	
	Adresse :	Rue des	s Cerisiers 15		Tél. :		
	NPA / Localité :	1530 PA	AYERNE		E-mail:		
	Promettant acquéreur :			Authorities (Control of the Control			
	Nom, Prénom :	DEBON	INEVILLE JOH	N	Raison soc	iale :	ENTREPRISE GÉNÉRALE DEBONNEVILLE RÉNOVATIONS SA
	Adresse :	Case po	ostale 112		Tél. :	021 828	8 32 34
	NPA / Localité :	1188 GI	IMEL		E-mail :	john@v	wdebonneville.ch
	Droit distinct et perman	ent:					
	Nom, Prénom :				Raison soc	iale :	
	Adresse :				Tél. :		
	NPA / Localité :				E-mail:		
	Auteur des plans (*) (pe	rsonne phy	vsique selon art.	72 RATC)			
	Projet nécessitant :	[X] Arch	nitecte [_] Ingén	ieur [_] Exception ar	t. 106 LATC		
	Nom, Prénom :	GENTIZ	ZON VINCENT	(VIBE ARCHITECTI	ES SÀRL) N° REG :		REG/2024/9933
	Profession:	Archited	ote				
	Raison sociale :	PLANIG	SEST SÄRL		E-mail :	info@p	lanigest.ch
	Adresse :	Chemin	Neuf 6		Tél. :	021 80	8 77 79
	NPA / Localité :	1170 Al	UBONNE		Fax:		
	Nature des travaux prin	cipale (*)	: (une seule cod	che possible)			
	[_] Adjonction [_] Construction nouvelle [_] Reconstruction après [X] Transformation(s)		n	[_] Agrandissem [_] Démolition p [_] Reconstructi			<ul><li>[_] Changement / nouvelle destination des locaux</li><li>[_] Démolition totale</li><li>[_] Rénovation totale</li></ul>

Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

28.05.2025

Partic	cularités		
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*):		[_] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)		
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		[_]
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)		
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105	5b.)	[X]
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)		
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)		[]   []    []
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)		
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72ì RLATC) :	° FAO :	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :		[X] Oui [_] Non
L'enc	juête publique de 30 jours est ouverte du au		

#### 28.05.2025 Demande de permis de construire (P) - 241162 B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE Maître de l'ouvrage (\*): [ ] 01 CFF [\_] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports [\_] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF [\_] 05 Office fédéral des routes (OFROU) [\_] 07 Swisscom [\_] 08 La Poste [\_] 10 Canton [\_] 11 Entreprise de droit public d'un canton [\_] 15 Commune [\_] 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.) [\_] 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies) [\_] 22 Institution de prévoyance, caisse de pension [\_] 23 Caisse maladie, SUVA [\_] 24 Banque, fond immobilier, holding financière [] 31 Usine d'électricité privée [\_] 32 Usine à gaz privée [] 33 Chemin de fer privé [\_] 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier) [\_] 42 Coopérative de logement [\_] 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier) [\_] 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce) [\_] 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce) [X] 61 Particulier et hoirie [\_] 63 Organisation internationale, ambassade [\_] 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) : CHAPUIS RAYMOND Nom, Prénom: Raison sociale: Tél.: Adresse: Rue des Cerisiers 15 NPA / Localité : 1530 PAYERNE E-mail: Direction des travaux (\*): ENTREPRISE GÉNÉRALE DEBONNEVILLE Nom, Prénom: **DEBONNEVILLE JOHN** Raison sociale: RÉNOVATIONS SA Adresse: Case Postale 112 Tél.: 021 828 32 34 NPA / Localité : 1188 GIMEL E-mail: john@wdebonneville.ch C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE 30. Genre de construction (aide) (\*) : [X] Bâtiment [\_] Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur [\_] Construction particulière 31. Type d'ouvrage (\*): Approvisionnement en eau / énergie [\_] 11 Alimentation en eau [\_] 12 Usines d'électricité et réseaux [\_] 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques [\_] 14 Chauffage à distance [\_] 19 Autre [\_] 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées Elimination des déchets [] 22 Ordures ménagères [\_] 23 Autres déchets Infrastructure routière, parking [\_] 31 Routes nationales [\_] 32 Routes cantonales [\_] 33 Routes communales [\_] 34 Route, place de stationnement

[\_] 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare) [\_] 42 Constructions pour les bus et tramway [\_] 43 Constructions pour la navigation [\_] 44 Constructions pour les transports aériens

[\_] 35 Parking couvert

Autre transport et communication

[\_] 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)

	Education, recherche, sa	t2			u au niveau maturité	)
	loisirs, culture		•	ure ou recherch	ne	
		[_] 53 Hôpita		aádiaauu atlau	anaiotomas assials	
					assistance sociale	
				nt de santé spé re et de teurier		
				rs et de tourisn	ie	
				à but religieux	hibliothòguas at ma	anumente
		•			bibliothèques et mo	numents
	Autres infrastructures			et salles de sp borgos et barra		
	Autres initiastructures			berges et barra r la défense na		
				r la défense na res	lionale	
			s infrastructu vo individuall	res e à un logemer	t ieolóa	
				•	it, nitoyenne ou jum	مانه
		• •		_	our l'habitation excl	
		• •	-	-	ement à usage d'ha	
			_		assistance sociale	
					avec l'habitation	
		· ·		en rapport ave		
	Agriculture, sylviculture	****	truction agric			
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	•	truction sylvi			
			iorations fond			
	Industrie, artisanat,		que, usine, a			
	commerce, services,		dépôt, silo,			
	administration		dministratif,			
			commercial, r			
					fé-restaurant, café-b	par, tea-room, etc
				ents de courte d		
					activités économiq	ues
					·	
Situat	ion					
33.	Emprise de l'ouvrage (dé	éfinie par le rayon autour de	s coordonné	es E/N du proie	et) :	
00.						
	[_] 5 m	[_] 10 m	[X] 25 m		[_] 50 m	
	[_] 100 m	[_] 250 m	[_] 500 m		[_] 1000 m	
34.	L'ouvrage est également	t situé sur une autre commu	ine :			
35.	Dans un plan général d'a		[X]			
	Dans un plan partiel d'af Dans un plan de quartiel			Nom et/ou N	lo de la zone :	Zone Centrale
36.	Secteur de protection de	es eaux :	[X] Au [_] t	iB (Si zones S, d	cocher la question N° 1	115)
37.		igne ferroviaire ou jouxtant			[_]	
		rise ferroviaire selon art. 18m e est en cours, cocher la questior		ord n'a pas été		
	delivie ou si la demaiche e	si en cours, cocher la questior	11 <b>4</b> 127)			
Bruit						
20	[V] a) Los dográs do sor	nsibilité au bruit (DSB) ont c	láià átá attrih	uáe dane lae za	nnes d'affectation	
38.						
	[_] b) La construction, n	ouvelle ou transformée, cor	nportant des	locaux d'habita	ition ou des locaux d ine parcelle où le DS	d'exploitation dans lesquels des personnes SB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
	indiqué à la question		protorigees,	cot situos sur c	no parcono da lo De	75 Tra pad dilidra dia dellini. Le s'es propode est
	(joindre la proposition d	de DSB du constructeur et le p	réavis du Serv	rice de l'environn	ement et de l'énergie (	(DGE-DIREV))
	stable défence incondic					
Eau p	otable, défense incendie					
40.	Alimentation en eau de l	poisson :		[X] Réseau	public	[_] Alimentation privée
41.	Dáfanca incandia extérie	eure à partir d'une borne hy	drante :	(V) Evictoria	<b>、</b>	[_] Projetée
41.	Defense incendie extent	sure a partir duric borne my	aramo .	[X] Existante	;	[_] FTOJELEE
				Distance [m	] : 25	
Hama	ssage des déchets					
42.	a) Conteneurs ordures n	ménagères		[_] Existant		
	b) Différenciés	ible any camione ramaccou	re	[_] Existant	[_] Projetė	
	o) Emplacement access	ible aux camions ramasseu		[X]		

#### Suppression des barrières architecturales

- 43. [X] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
  - [X] Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

#### Equipements, installations

49. [\_] Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)

[\_] Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs; question 356 ou 357)

#### Déchets de chantier

50. [X] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. <u>lien</u>

### Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. [\_] La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022. Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnées par ce dernier.

#### D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60.	Surface totale des parcelles [m²]	2181	0	0	2181
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	2181	0	0	2181
62.	Surface bâtie [m²] (B)	220	0	0	220
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	660	0	0	660
	dont consacrée au logement [m²]	660	0	0	660
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.10
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.30
65.	Cube SIA [m³]	2096	19	0	2115
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	1600000	CFC 1 à 5	[CHF]	2100000

#### **E. BATIMENT ET LOGEMENT**

75. Description du projet (\*)

Nb total de nouveaux bâtiments 0 Avec logements 0 Sans logements 0

Nb total de bâtiments transformés 1

Nb total de bâtiments démolis 0

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

#### F. PLACES DE STATIONNEMENT

	E	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81.	Couverts, garages extérieurs	1	6	1	6
82.	Places non couvertes	2	1	2	1
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401	3 ' <i>a</i> )	7	3	7
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)	0	16	0	16

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

B1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment tra à une transfo		décrire la transformation	n à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	[_]Assainissement énergétique [_]Changement d'affectation [_]Installation solaire thermique		[_]Assainissement système [_]Agrandissement chauffé [_]Installation solaire photov	Ü	[X]Transformations / rénovations intérieures [_]Agrandissement non chauffé [_]Autres travaux de transformation
B2	N° de parcelle (*) :	109			
B3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	106			
B4	Rue/lieu (*):	Rue du Nor	d 6		
B5	Dénomination du bâtiment :	Transforma	tion bâtiment		
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1			
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT				
B7	Catégorie de bâtiment (*) :		Bâtiments à plusieurs logem	ents, exclusivement à l	usage d'habitation
	Classe :		Immeubles à trois logement	s et plus	
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		220		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :		660		
B10	Surface brute des planchers pour le log	gement [m²] :	660 F	our les activités [m²] :	0
B11	Cube SIA [m³] :		2115		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-nivea	ux): 3		
B13	Nombre total de logements après trava	ıux (*) :	6		
		1 pce : 1 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou p	5 olus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux m	odifient-ils le	nombre ou la taille des logem	ents: Oui	
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE	SYSTEME DI	E CHAUFFAGE		
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>				
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systè	me de chauff	age (*) :		
	Principal:	Chaudière	standard pour plusieurs bâtime	ents	
	•		érateur de chaleur		
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	g			
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le	système de c	hauffage (*) :		
	Pour générateur principal:	Gaz			
	Pour générateur secondaire:				
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ		chaude sanitaire (*) :		
		Petit boiler			
	Secondaire:				
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la		eau chaude sanitaire (*) :		
2.,2	Pour générateur principal:		( )		
	Pour générateur secondaire:				
	i oui generateur secondaire.	, 140UHC	date du permis de construire)	: [X] Oui [_	***

- des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien)

  déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA
- (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

AUTF	RES INFORMATIONS SUR LE BATIMI	ENT					
39.	Mode de d	couleur : térieurs, teinte à définir couverture, couleur : e cuite, teinte à définir					
	Type de fermeture : [_] Stores	[X] Volets					
	b) [_] Surface de toiture ou de façade		ivre ou zinc) supérieure à 50 m	1 <sup>2</sup>			
44.	[_] Installations de stockage d'hydroc (cocher aussi la question No 408)	arbures et autres liquides pouvant p	polluer les eaux, soumises ou r	non soumises à auto	risation s	péciale selon art. 32 OEaux	(
45	a) Ascenseur, monte-charge:	[X] Electrique [_] Hydraulique	b) Rampe/plate-forme	ajustable: [_] Electr	ique [_] H	lydraulique	
	c) Contenance du réservoir d'huile :	litres	d) [_] Escalier / tapis r	oulant servant au tra	ınsport d	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio :	[_] Antenne collective	_) Antenne extérieure [_	] Antenne intérieure			
		[_] Parabole [X	X] Câble téléréseau				
		[_] , a.coo.e	· 1				
PAR	FIE ENERGIE						
	ion thermique (bâtiments, serres, lo on thermique	caux frigorifiques)		Compé M	tence ME		
48.	Qh (MJ/m².an) : 157.6	Informations comp					
	Qhli (MJ/m².an): 173	Informations comp	olémentaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou égal à Qhli			[X]			
	b) Demande de dérogation Qh est su	,	1 1014 000/4 Provident	011	[_] ! !	formulaines EN VD 2 at El	N I
	Dans tous les cas, joindre le form VD-72	ulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et l	e calcul SIA 380/1. Pour les c	atiments neurs, joi	nare ies	Tormulaires EN-VD-3 et El	·V-
	Surface de référence énergétique						
	SRE: 569.6	Informations comp	olementaires :	r 3		EN 6	
465.	Installation de locaux frigorifiques et	-			r 1	EN 7	
468.	Serres artisanales ou agricoles chau	ITTEES				EN 8	
474.	Halles gonflables				<u> </u> j	EN O	
	lations techniques du bâtiment Installation de refroidissement, de cl	imatication ou de names à chalour	(DAC) contenant des fluides			75	
449.	réfrigérants stables dans l'air (HFC),	excepté PACs des villas et des pis	cines privées				
450.	a) Pompe à chaleur utilisant le sous-					65A	
	b) Pompe à chaleur utilisant les eau				[_]	65B	
	<ul> <li>c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/a chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou</li> </ul>			eau		Annexe	
	- Avec fonction de climatisation (pon	npe à chaleur réversible)			[_]	EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitude supérieu	ıre à 1000m			[_]	Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au charbon d'ui lourd	ne puissance supérieure à 70 kW, c	ou chauffage à mazout moyen	ou	[_]		
461.	Justificatif de la part minimale d'éner	rgies renouvelables				EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage et/ou d'eau	ı chaude sanitaire		[X]		EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation				[X]	EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigération / humidifi	ication			[_]	EN-VD-5	
466.	Installation de production d'électricité	é par combustible			[_]	EN 9	
475.	Résidences secondaires					EN-VD-3	
Diver	s						
470.	Installation de chauffage en plein air	•		[_]		EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, art 53) - Cond	cept énergétique à soumettre à la D	GE-DIREN		[_]		
473.	Bâtiments tertiaires et du secteur pu	ıblic de plus de 1000 m²					
	- justificatif selon SIA 380/4 de la co					EN 12	
	- justificatif selon SIA 380/4 de la co				[_]	EN 13	
476.	Grands consommateurs (consomma					EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation à la loi sur	l'énergie ou à son règlement d'appli	ication				
	Précisez l'article :						

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la  $\underbrace{\text{DIREN}}_{\text{Page 7/15}}$ 

L. SII	UATION DE L'OUVRAGE		Ann	lexes
Enviro	nnement			
101.	Situation particulière  [_] Dans un plan cantonal d'affectation  [_] Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)			
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[X] Oui	[_] Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	[_] Oui	[X] Non	
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.	[_]		66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).	[_]		66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)	[_]		
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			
103.	Dans l'aire forestière			
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt			
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²]: (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)	[_]		Annexe
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)			
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[X] Oui	[_] Non	43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.			
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) [_] - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) [_] - Effondrement ou affaissement (EFF) - Glissement de terrain permanent (GPP) [_] - Avalanches (AVA) - Glissement de terrain spontané (GSS) [_] - Ruissellement (RUI) - Inondations par remontée de lac (LAC) [_]	[X]		
	IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le <u>formulaire 43 DN</u> pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lieu d'accident			
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)			
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	[_]		
110.	Dans une région archéologique	[_]		
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)	[X]		
Préser	vation et promotion du parc locatif			
	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec estions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e			
112.1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.			53
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.	[_]		53
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.	[_]		53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).	[_]		53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique			
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation e	t la prom	otion du parc loca	atif (LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)	[]		54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)			54
	- Logements étudiants (LE)	1.1		54

[\_]

54

- Logements à loyers abordables (LLA)

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

	Lorsque le type de travaux correspond à	à une transfor	mation, il est nécessaire d	le décrire la transforma	tilon a raido a am ou placicaro caracteres er apres r
	[_]Assainissement énergétique [_]Changement d'affectation [_]Installation solaire thermique		[_]Assainissement systèm [_]Agrandissement chauft [_]Installation solaire phot	fé	[_]Transformations / rénovations intérieures [_]Agrandissement non chauffé [_]Autres travaux de transformation
32	N° de parcelle (*) :	109			
33	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.				
34	Rue/lieu (*):	Rue du Nord	6		
35	Dénomination du bâtiment :	Couvert à vo	iture		
36	Nombre d'entrées avec adresse :	0			
	ACTERISTIQUES DU BATIMENT				
37	Catégorie de bâtiment (*) :		Bâtiment sans logement	(exclusivement activite	, école, entrepôt, garage)
	Classe:		Garages		
38	Surface au sol du bâtiment [m²] :		40		
39	Surface brute utile des planchers [m²] :		0		
B10	Surface brute des planchers pour le log	jement [m²] :	0	Pour les activités [m²	·]: 0
B11	Cube SIA [m³]:				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-nıveau.	<b>v)</b> :		
	t trans.	***			
B13	Nombre total de logements après travai		0 Nh 2 pco :	Nih 2 noa :	
B13	Nb 1	ux (*) : 1 pce : 4 pce :	0 Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce d	
	Nb 1	1 pce : 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 6 pce	
B14	Nb 1 Nb 4	1 pce : 4 pce : odifient-ils le r	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge	Nb 6 pce	
B14 CAR/	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	1 pce : 4 pce : odifient-ils le r	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge	Nb 6 pce	
B14 CAR/ Aide p	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	1 pce : 4 pce : odifient-ils le r SYSTEME DE	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE	Nb 6 pce	
B14 CAR/ Aide p	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S pour la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèr	1 pce : 4 pce : odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE	Nb 6 pce	
B14 CARA Aide p	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S pour la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal:	1 pce : 4 pce : odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa Pas de géné	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE ge (*) :	Nb 6 pce	
B14 CARA Aide p	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S pour la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal:	1 pce : 4 pce : odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa Pas de géné	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE  ge (*) : orateur de chaleur	Nb 6 pce	
B14 CARA Aide p B15	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S sour la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur	1 pce : 4 pce : odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa Pas de géné Pas de géné	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE  ge (*) : trateur de chaleur trateur de chaleur	Nb 6 pce	
B14 CARA Aide p B15	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S bour la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	1 pce : 4 pce : odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa Pas de géné Pas de géné	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE  ge (*) : trateur de chaleur trateur de chaleur	Nb 6 pce	
B14 CARA Aide p B15	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S bour la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	1 pce : 4 pce : Odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa Pas de géné Pas de géné système de ch	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE  ge (*) : trateur de chaleur trateur de chaleur	Nb 6 pce	
B14 CAR/	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S pour la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s Pour générateur principal: Pour générateur secondaire:	1 pce : 4 pce : Odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa Pas de géné Pas de géné système de ch Aucune Aucune	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE  ge (*) : erateur de chaleur erateur de chaleur auffage (*) :	Nb 6 pce	
B14 CARA Aide p B15 B16	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produ	1 pce : 4 pce : Odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa Pas de géné Pas de géné système de ch Aucune Aucune uction d'eau ch	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE  ge (*) : erateur de chaleur erateur de chaleur auffage (*) :	Nb 6 pce	
Aide p B15	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mont de la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systère principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le se pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produ	1 pce : 4 pce : Odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa Pas de géné Pas de géné système de ch Aucune Aucune uction d'eau ch	Nb 2 pce : Nb 5 pce : nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE  ge (*) : rateur de chaleur rateur de chaleur auffage (*) :	Nb 6 pce	
B14  CARA  Aide p B15	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produ Principal: Secondaire:	1 pce : 4 pce : 4 pce : Odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa Pas de géné Pas de géné système de ch Aucune Aucune uction d'eau ch Pas de géné Pas de géné	Nb 2 pce: Nb 5 pce: nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE  ge (*): rrateur de chaleur rrateur de chaleur auffage (*):	Nb 6 pce	
B14 CARA Aide p B15 B16	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produ Principal: Secondaire:	1 pce : 4 pce : Odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa Pas de géné Pas de géné Système de ch Aucune Aucune Aucune uction d'eau ch Pas de géné Pas de géné production d'ea	Nb 2 pce: Nb 5 pce: nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE  ge (*): rrateur de chaleur rrateur de chaleur auffage (*):	Nb 6 pce	
B14 CARA Aide p B15 B16	Nb 1 Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mont de la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systère de la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systère de la saisie: lien Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le se denérateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produ Principal: Secondaire: Secondaire: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production de la principal: Secondaire:	1 pce : 4 pce : 4 pce : Odifient-ils le r SYSTEME DE me de chauffa Pas de géné Pas de géné Système de ch Aucune Aucune uction d'eau ch Pas de géné Pas de géné production d'ea	Nb 2 pce: Nb 5 pce: nombre ou la taille des loge CHAUFFAGE  ge (*): rrateur de chaleur rrateur de chaleur auffage (*):	Nb 6 pce	

• joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)

AUT	RES INFORMATIONS SU	R LE BATIME	ENT					
39.	a) Façades, toiture		voiture en bois couverture, couleur :					
	Type de fermeture :	[_] Stores	[_] Volets					
	b) [_] Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (par e	ex. en cuivre o	ı zinc) supérieure :	à 50 m²		
44.		age d'hydroca					orisation	spéciale selon art. 32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch	arge:	[_] Electrique [_] Hydra	aulique	h) Rampe/plate	-forme ajustable: [_] Elec	riaua [ ]	Hydrauliqua
	c) Contenance du réser	_	litres	adiiqao		tapis roulant servant au t		
46.	Raccordement TV/radio	:	[_] Antenne collective	[ ] Ante	nne extérieure	[_] Antenne intérieur		de perdorines
			[_] Parabole			[_] Antonne interieur	,	
PAR	TIE ENERGIE		[_] raiabole	∐ Cab	le téléréseau			
Isolat	ion thermique (bâtiment	e earrae loc	auv frigorifiques)			0		
Isolati	ion thermique	3, 361163, 100	aux mgomques)			Comp M	etence ME	
48.	Qh (MJ/m².an) :		Information	ns complémer	taires :			
	Qhli (MJ/m².an) :		Information	ns complémer	taires :			
453.	a) Qh est inférieur ou ég	jal à Qhli						
	b) Demande de dérogat	ion Qh est sup	périeur à Qhli				[_]	
	Dans tous les cas, join VD-72	dre le formu	laire EN-VD-2a ou EN-VD-	-2b et le calcı	ıl SIA 380/1. Pour	les bâtiments neufs, jo	indre les	s formulaires EN-VD-3 et EN-
	Surface de référence én	ergétique						
	SRE:		Information	ns complémer	taires :			
465.	Installation de locaux friç	gorifiques et/o	ou de congélation					EN 6
468.	Serres artisanales ou ag	ricoles chauff	fées				[_]	EN 7
474.	Halles gonflables						[_]	EN 8
Instal	lations techniques du bâ	timent						
449.	Installation de refroidisse réfrigérants stables dans	ement, de clim s l'air (HFC), e	natisation ou de pompe à cl excepté PACs des villas et d	haleur (PAC) des piscines p	contenant des fluid rivées	es		75
450.	a) Pompe à chaleur utilis	sant le sous-s	ol comme source de chaleu	ur (sondes)			[_]	65A
			souterraines comme source				[_]	65B
	chaude sanitaire		à l'intérieur ou à l'extérieur, p on dispensées d'autorisation d			on d'eau	[_]	Annexe
	- Avec fonction de climat			ie construite sei	OITTAIL.OOL HEATC)		7.3	EN-VD-5
	- Se trouvant à une altitu		•					
456.		•	puissance supérieure à 70	0 kW, ou chau	ffage à mazout mo	yen ou		Annexe
461.	Justificatif de la part mini	male d'énergi	ies renouvelables					EN-VD-72
462.	Installation de chauffage	•						EN-VD-3
463.	Installation de ventilation					LJ	[_]	EN-VD-4
464.	Installation de réfrigération	on / humidifica	ation					EN-VD-5
466.	Installation de productior	d'électricité p	oar combustible					EN 9
475.	Résidences secondaires					[_]	i_J	EN-VD-3
Divers	<b>s</b>					[-]		211 45 0
470.	Installation de chauffage	en plein air						EN-VD-10
471.	Patinoires (RLVLEne, art	: 53) - Concep	ot énergétique à soumettre	à la DGE-DIR	EN	ij	L)	2.7 7 5 10
473.	Bâtiments tertiaires et du						1-1	
			ommation électrique pour l'	éclairage				EN 12
			ommation électrique pour la		la climatisation			EN 13
476.			on électrique >0.5 GWh ou					EN-VD-15
477.			rergie ou à son règlement o	•	•		[_]	
	Précisez l'article :		-				r—1	

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la  $\underline{\mathsf{DIREN}}$ 

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	[_]	
Prote	ction des eaux	Anne	xes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[] la rive d'un lac [] d'un cours d'eau à ciel ouvert [] d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestic	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [_] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	[X]	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [X] Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	[_]	
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[X]	
123.	Raccordement à la fosse à purin	[_]	52
Résea	aux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. IN	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Local	ıx occupant des travailleurs		
150.	<ul> <li>a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr</li> <li>b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série</li> </ul>		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Envir	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE)  [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  [_] Raffinerie de pétrole  [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth)  [_] Installation thermique (plus de 100 MWth)  [_] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comr	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	[_]	43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) [_] Inférieure à 2000 m² [_] De 2000 à 5000 m² [_] Supérieure à 5000 m² (EIE)	[_]	43
	[_] Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²		
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	[_]	43
Métau	x et machines		
158.	Métaux et machines  [_] Aciéries (EIE)  [_] Aluminium (EIE)  [_] Métaux non ferreux (EIE)		[_] 43, 64
Bois			Annexes
159.	Bois et traitement du bois		43, 64
	[_] Panneaux d'agglomérés (EIE) [_] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		
Chimie 160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais  [_] Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)  [_] Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE)  [_] Synthèse de produits		43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins		43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc		43, 64
Alimei	ntation		
163.	Produits alimentaires	Ц	43
164.	Produits agro-alimentaires	[_]	43, 64
Autres	s matériaux		
165.	Arts graphiques	[_]	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement		43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques		43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir		43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)	[_]	43, 64
	[_] Cimenteries (EIE)		
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP		
Terras	ssements, dépôts d'excavation et décharges		
200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³	[_]	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	[_]	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre [_] De 50'000 à 500'000 m³ [_] De plus de 500'000 m³ (EIE)		
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)		
Install	ations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de tr	aitement des	s déchets
203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	[_]	
204.	Installations de traitement des déchets [_] Inférieur ou égal à 1000 t/an [_] Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	[_]	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des bous d'épuration	es [_]	51
Surve	illance des ouvrages de retenue		
210.	Ouvrages d'accumulation Volume maximum d'accumulation > 100 m³		
	Retenue au dessus du terrain naturel	[_]	

Volume d'eau permanent m³:

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement  [_] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	[_]	
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		52
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros  [] Capacité jusqu'à 5000 t/an  [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	sements scolaires et sanitaires, centres d'accuell		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	[_]	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	[_]	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	[_]	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Laboratoires et cabinets			
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	Ш	43
Cimet	ères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	L]	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	[_]	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir		

[\_] Stands de tir (cas général) [\_] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille  [] eau non chauffée		32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
			32, EN-VD11, Concept énergétique
257	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface  Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		,, <sub>9</sub> <sub>1</sub>
357.	[] eau non chauffée		
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisirs	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	[_]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[_]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles  Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis)  départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[_]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[_]	43
365.	Places de jeux	[_]	
Trafic 400.	aérien / Véhicules à moteur  Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne	[_]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[_]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	[_]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	[_]	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	[_]	64
404.	Garages professionnels		43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incene 406.	die, explosion, pollution  Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)  [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)  [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
409	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[_]	63
408. 409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[_]	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[_]	64
Rayor	nnement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)	on	Annexe
	Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)	[_] [_] [_]	ESTI TD7
414	Equipomente fivos de transmission (signatur, images ou son) d'une quissance sunérieure à 500 kW (FIF)	1 1	

Page 12 / 15

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux  [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)  [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)				
	[_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes	[_]			
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EG	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )				
454.	Construction d'un abri PCi	[_]		46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	[_]		45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantatio	[_] [_] n)		Annexe	
G. Al	INEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait orépond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication			[X] [X]	
	prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon sur le site de l'office de la consommation.	les exigences	présentes	[X] [X] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans	Dem	andé		
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune :	M 2	ME 2	Fourni 2	
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	0 2	0	0 2	
91.	Documents	Comm.	CAMAC	Fourni	
	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire	2	0	[X]	
	Etablie par : [_] Propriétaire	2	0		
	[_] Promettant acquéreur				
	[_] Maître de l'ouvrage  Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0		
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0		
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2	0		
	séparation des locaux à usage sensible au bruit  Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	[_]	
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2 2	0 0	[_] [_]	
	(art. 18m LCdf) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0	(_)	
	annexe (art. 18 LCdF)	2	0		
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0		
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2 2	0 0		
	Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	0	1	Ä	
	Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2 2	0 0		
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	[_]	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0		
	Préavis du Concordat des téleskis	2	0	[_]	
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2	0 0	[_] [_]	

#### **SIGNATURES**

#### SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Gimel,

le 12-03.28

Propriétaire(s):

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Ch. de Mochettaz 1030 Bussigny info@vibe-ar.c

Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (\*): Raison sociale:

N° postal (\*):

**DEBONNEVILLE** 

Prénom: EG DEBONNEVILLE RÉNOVATIONS Tél.:

Localité (\*):

JOHN

SA 1188

Adresse, N° (\*):

Route d'Aubonne

E-mail:

021 828 32 34

john@wdebonneville.ch

**GIMEL** 

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

### EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*):

Tél. (\*):

Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

#### PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- · La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

#### Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom:

CHAPUIS RAYMOND

RAISON SOCIALE:

Adresse:

Rue des Cerisiers 15

Tél.:

NPA:

1530

E-mail:

LOCALITE:

**PAYERNE** 

Promettant acquéreurs (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

Nom, Prénom:

DEBONNEVILLE JOHN

RAISON SOCIALE:

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DEBONNEVILLE RÉNOVATIONS SA

Adresse:

Case postale 112

021 828 32 34

E-mail:

john@wdebonneville.ch

Tél.: NPA:

1188

LOCALITE:

GIMEL

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom:

GENTIZON VINCENT (VIBE

ARCHITECTES SARL)

RAISON SOCIALE:

PLANIGEST SÀRL

Adresse:

Chemin Neuf 6

Tél.:

021 808 77 79

E-mail:

info@planigest.ch

NPA:

1170

LOCALITE:

AUBONNE